



Envoyé en préfecture le 20/11/2024
 Reçu en préfecture le 20/11/2024
 Publié le 20/11/2024
 ID : 029-212902506-20241113-CM2024_051-DE

Conseil Municipal du 13 novembre 2024

Extrait

du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ

Date de la convocation : **7 novembre 2024**

Affichage de la convocation : **7 novembre 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mercredi 13 novembre 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Etaient présents : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.
Etaient représenté(e)s Valérie L'ABBÉ (procuration à Eric LE LOUARN).
Etaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-051

Validation du projet de station de véhicules partagés « Kreizi Karr »

L'association Wimoov, en coopération avec Poher communauté, porte le projet Terr'moov pour développer des solutions de mobilité durable adaptées aux besoins des habitants des territoires très peu denses. L'objectif est de réduire le recours à la voiture et de faciliter les déplacements, notamment vers l'emploi, pour les habitants isolés en complément des solutions de mobilité traditionnelles (transports en commun longue distance portés par la Région Bretagne, et courtes distances portées par la communauté de communes, TAD et Hep le bus).

Après la mise en place réussie d'un service de location de vélos longue durée, l'association a proposé aux communes volontaires d'expérimenter une solution de véhicules partagés appelée « Kreizi Karr ». Le but est de proposer aux habitants, notamment ceux ne disposant pas d'un véhicule personnel, de louer pour une/plusieurs heures ou à la journée, un véhicule électrique (citadine/voiturette sans permis/scooter/vélo cargo...) afin de faciliter leurs déplacements quotidiens.

Le co-portage du projet par l'association et la Commune repose sur les principes suivants :

- ✓ l'association Wimoov achète et met les véhicules à disposition ;
- ✓ l'association Wimoov gère le service, les réservations, les paiements et la relation usager ;
- ✓ la commune apporte une contribution logistique en mettant à disposition la/les places de stationnement et en permettant l'installation de bornes de recharge ;
- ✓ la commune veille en collaboration avec l'association à la bonne utilisation des véhicules ;
- ✓ la commune, éligible au soutien financier de l'Etat, notamment via le dispositif Fonds Vert – Développement des mobilités durables en zones rurales, s'engage à reverser la/les subvention(s) obtenue(s) à l'association pour financer l'acquisition des véhicules.

Le projet comprenant l'acquisition du matériel roulant, les travaux d'infrastructures et les frais de fonctionnement est aujourd'hui estimé à 48 267 € TTC et pourrait être financé de la manière suivante :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (TTC)	Taux
autre mesure Fonds Vert		sollicité	24 135,00 €	50,00%
Fonds FPRNM Barnier				0,00%
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide État	ANCT - convention nationale Wimoov	acquis	12 500,00 €	25,90%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	36 635,00 €	75,90%
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		632,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement		11 000,00 €	
Participation du porteur de projet (autofinancement)			11 632,00 €	24,10%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			48 267,00 €	100,00%

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur ce projet co-porté avec l'association Wimoov.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « affaires générales, finances et ressources humaines » en date du 12 novembre 2024 ;

Considérant le projet Terr'Moov et la proposition de l'association Wimoov d'expérimenter un service de véhicules en auto-portage ;

Considérant la nécessité de lever les freins à la mobilité sur le territoire pour faciliter les activités du quotidien (accès à l'emploi, à la formation, à la santé, aux loisirs...) ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le projet expérimental de station de véhicules partagés « Kreizi Karr » co-porté avec l'association Wimoov;

RAPPELLE qu'il appartient à Madame le Maire, conformément à la délibération n°022/2020 en date du 26 mai 2020, de demander aux financeurs potentiels l'attribution des subventions.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fonctionnement à intervenir entre la Commune et l'association Wimoov sous réserve qu'elle respecte les principes prévus et énoncés ci-dessus.

La secrétaire de séance,
 Muriel SCHWARTZ



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN